



N° ABMED/2025D/3854/DLVS/SSMUR/SA

Cotonou, le 12-06-2025

ALERTE

(Pour large diffusion)

Du **Directeur Général**

A l'attention de :

X	Membres de la Commission Nationale
X	Ordre des Pharmaciens
X	Ordre des Médecins
X	Grossistes-Répartiteurs
X	Fabricants
X	Syndicats
X	DGCI
X	DNSP
X	Pharmaciens d'officine
X	Programmes
X	Ordre National des Chirugiens-Dentistes
X	OMS
X	Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou
X	ARS
X	DGMHED

X	ANSSP
X	DDS
X	SNIGS
X	FSS
X	INMES
X	ROBS
X	Association des Consommateurs
X	CNHU
X	CHD
X	Hôpitaux de zones
X	Ordre National des Sages- Femmes
X	DCSSA
X	PSSP
X	Conseil de surveillance
X	ANCQ

Objet : Identification de lots falsifiés de la spécialité **IMFINZI (durvalumab) injection 500mg/10ml** dans les régions OMS de la Méditerranée orientale et de l'Europe.

Référence : RPQ/REG/ISF/Alert N°3/2025

Texte : Par alerte citée ci-dessus en référence, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a notifié à l'attention des États membres, la détection de trois lots de la spécialité **IMFINZI (durvalumab) injection 500mg/10ml** falsifiés en République islamique d'Iran et en Turquie.

Le tableau ci-après renseigne sur les différents lots incriminés.

Nom du produit	IMFINZI injection 500mg/10ml		
Principe actif déclaré	Durvalumab		
Fabricant mentionné	AstraZeneca		
Lots incriminés	BAZR	BBEG	AVZT
Date de péremption	03-2025	12-2025	12-2026
Pays dans lesquels le lot concerné a été retrouvé	République islamique d'Iran	République islamique d'Iran	Turquie

Le produit **IMFINZI injection 500mg/10ml** est un concentré stérile pour perfusion dont la substance active est le durvalumab, un anticorps monoclonal. En monothérapie, il est indiqué pour le traitement du cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC) chez l'adulte.

L'utilisation des lots falsifiés de ce produit peut être dangereux, rendre le traitement inefficace et mettre en péril la vie des patients.

L'Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé (ABMed), certifie que le produit incriminé ne détient pas une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) au Bénin.

Toutefois, une vigilance accrue doit être maintenue en vue de signaler toute présence au Bénin de ce produit à travers le circuit informel. A cet effet, des contrôles ciblés seront effectués par les équipes de l'ABMed au niveau des différents établissements pharmaceutiques sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, je voudrais, par la présente, inviter :

- **les responsables des sociétés de Grossiste-Répartiteurs et les titulaires d'officines de pharmacie** à observer, au niveau de leur chaîne d'approvisionnement, une surveillance accrue par rapport à la présence éventuelle des lots incriminés de la spécialité dans leurs stocks en vue d'en rendre immédiatement compte à l'ABMed;
- **les prescripteurs et autres professionnels de la santé** à bien vouloir :
 - Signaler à l'ABMed toute survenue d'événements indésirables, d'absence d'effets attendus ou toute suspicion de falsification observée sur tout produit de santé ;
 - Rappeler aux patients que les officines de pharmacie, les pharmacies de cession des formations sanitaires et les dépôts pharmaceutiques régulièrement autorisés demeurent les seules structures auxquelles ils doivent s'adresser pour honorer leurs ordonnances.

J'attacherai du prix au strict respect de cette présente alerte.



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général

Ampliation : MS (ATCR)